Problèmes de développement et interventions structurelles au titre de l'Objectif 1 en Grèce. Rapport

1994/2104(COS) - 08/07/1996

La commission a adopté le rapport d'initiative.Elle a marqué son accord sur les secteurs prioritaires à retenir dans le cadre communautaire d'appui : à savoir : développement des ressources humaines, réduction des inégalités régionales et amélioration des infrastructures de base du pays. Elle a toutefois estimé que la mise en oeuvre des programmes était trop lente et qu'il y avait lieu d'en accélérer le rythme. Elle a invité la Commission européenne et les autorités helléniques à procéder sans délai aux modifications d'ordre institutionnel requises à cet effet. Par ailleurs, elle considère que la Grèce a besoin d'investissements d'un volume largement supérieur à celui du financement communautaire actuel, pour faire en sorte que sa productivité et son revenu par habitant puissent atteindre la moyenne de l'UE. Elle a donc souligné l'importance vitale que revêtent l'encouragement des investissements privés et la promotion de projets de grande envergure par l'autofinancement.